

VIVAM HSTV – Vivre en autonomie à la maison

Fiche à remplir pour soumettre un dossier à la commission d'admission

A retourner à Laetitia David, coordinatrice de parcours : laetitia.david@hstv.fr

VIVAM HSTV – 1 Place du Chauchix 22510 Moncontour – Tél : 06 82 29 98 36 / 02-96-69-30-30

Nom et fonction du professionnel :	
Personne concernée : M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Nom d'usage et prénom : Nom de naissance : Date de naissance : ____ / ____ / ____ Situation personnelle : Vit seul(e) <input type="checkbox"/> - En couple <input type="checkbox"/> - Présence d'un enfant / aidant à domicile <input type="checkbox"/> Entourage familial / Aidants (nom et n° de téléphone) :	
Commune de résidence :	
APA : Oui <input type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/> - Demande en cours <input type="checkbox"/> - Révision en cours <input type="checkbox"/>	GIR :
Intervenants actuels (SAAD, SSIAD, IDEL, rééducateurs, accueil de jour, équipe mobile, etc.) :	
Contexte/motifs de la demande d'admission :	
Consentement de la personne pour entrer dans le dispositif : Oui <input type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/> - Non exprimé <input type="checkbox"/>	

Le dispositif VIVAM HSTV

VIVAM HSTV est un nouveau service qui s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 1 à 4), en situation d'isolement ou de fragilité sociale, qui n'avaient jusqu'alors d'autre alternative que l'entrée en EHPAD. Il prend ainsi en compte l'évolution des attentes de la population, qui souhaite rester le plus longtemps possible au domicile, en renforçant l'accompagnement qui y est proposé en lien avec les autres intervenants.

Il permet d'éviter les situations de rupture de parcours et les pertes de chance qui y sont liées. Il apporte un soutien et des services aux familles et aux aidants en quête de répit.

Le dispositif repose sur 3 principes :

- Une coordination des acteurs intervenants à domicile (SAAD, SSIAD, médecin, infirmier, kinésithérapeute, etc.) : elle permet de faciliter le partage d'information entre les différents acteurs.
- L'apport des expertises gériatriques de l'EHPAD au domicile : propose une adaptation du logement et une prise en charge dédiée au maintien des capacités (cognitives, motrices, sociales) de la personne.
- La sécurisation de la personne âgée à domicile par l'installation d'objets connectés adaptés.

Prérequis pour l'inclusion dans le dispositif :

- Personne âgée de plus de 60 ans
- En perte d'autonomie (évaluées GIR 1 à 4)
- Résidant sur le territoire couvert par le dispositif (voir carte ci-dessous)

Champs d'application : un rayonnement inférieur à 30 mn maximum en voiture de l'EHPAD soit :

- Bréhand
- Le Mené
- Gausson
- Hénon
- Lamballe
- Landéhen
- La Malhour
- Moncontour
- Penguily
- Plaintel
- Plédran
- Plémy
- Plénée-Jugon
- Plestan
- Plœuc-L'Hermitage

